



Ménage en +, changement d'horaires, harcèlement,s.o.s!

Par **yayabond**, le **10/12/2008 à 17:02**

Bonjour, je suis en CDI depuis aout 2007 en tant qu'employée administrative. Mon employeur veut changer mes horaires et me faire faire du ménage en plus. En effet, en plus du secrétariat, de l'accueil...je fais le ménage des locaux soit 2h par semaine, ce qui n'est pas spécifié dans mon contrat de travail. Pour pouvoir me faire faire plus de ménage (1h le matin), il veut me faire commencer 30min plus tot (je ne peux pas avec l'école), mes horaires de travail ne sont pas spécifiés sur mon contrat. rnA-t-il le droit? j'ai refusé les nouveaux horaires et me met la pression. Que faire? rnDe plus je subis un harcèlement moral quotidien de la part de son épouse, je n'en peux plus. Y-a-t-il une possibilité de licenciement dans tout cela?rnmerci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **11/12/2008 à 13:57**

bonjour,rnrnsi aucune clause inscrite dans votre contrat, l'employeur peut changer vos horaires .. a condition qu'il ne touche ni à votre rémunération ni au nombre d'heures...rnrnen cas de refus de votre part, il pourrait vous licencier pour faute...rnrnavez vous toujours fait les 2 heures de ménage ?

Par **yayabond**, le **11/12/2008 à 15:46**

Bonjour, merci pour votre réponse rapide. Depuis mon embauche, je fais en tout 2h de

ménage dans la semaine (par tranche de 30 minutes). Mon employeur veut que j'en fasse 1h complète le matin. A-t-il le droit? Ai-je le droit de contester et éventuellement demander un licenciement pour le ménage et les horaires qui changent, à la mi-able par exemple.

Merci